



Commune de

Baelen

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

N° 448

SEPTEMBRE
OCTOBRE
2025

DOSSIER :

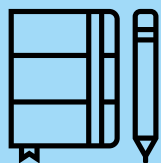
ICI, ON EST LABELLISÉ CANTINE DURABLE !

NATURE

**LE FAUCON
PÈLERIN**







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOÉ	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
DEJARDIN Kévin	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN	

Baelen

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN	
CORDIER Anaïs	0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN	

Welkenraedt

ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT	
RÔMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT	



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Septembre est là, et avec lui le temps de la rentrée. Après un été que nous espérons reposant et riche en moments chaleureux, l'heure est à la reprise : celle des cours, des activités associatives, sportives et culturelles, mais aussi celle de nombreux projets communaux qui façonneront les prochains mois.

Parmi ceux-ci, plusieurs avancées concrètes méritent d'être soulignées. Les trottoirs de la rue Jean XXIII vont être aménagés (jusqu'aux « appartements »), en attendant la poursuite des accotements vers Mazarinen, puis jusqu'à Membach. Les travaux de la nouvelle crèche de Membach débiteront également, offrant bientôt aux familles un lieu accueillant et pensé pour accueillir nos tout-petits dans les meilleures conditions.

Nous soutenons par ailleurs la Fabrique d'église de Membach dans les réparations nécessaires au plafond de l'édifice, afin de préserver notre patrimoine.

Parallèlement, d'autres réflexions se poursuivent par rapport à certains projets tout aussi essentiels pour l'avenir de notre commune. Celui du hall sportif entrera dans une nouvelle phase avec la consultation des riverains et la présentation du projet. À Néreth, la traversée fera l'objet d'une réévaluation notamment au niveau de la sécurité, là aussi en concertation avec les habitants. Enfin, à Baelen, une réflexion sur la mobilité et l'intégration de nouvelles zones de stationnement sera menée pour répondre aux besoins quotidiens de toutes et tous.

Afin de renforcer l'information et la transparence et parce qu'il est important que vous puissiez suivre l'évolution de ces projets collectifs et l'actualité communale, nous mettrons en place très prochainement la diffusion en direct des conseils communaux via internet.

Et puisque septembre ouvre aussi la porte à l'automne, rappelons-nous la richesse de notre patrimoine naturel et profitons de la beauté de notre environnement. Bientôt, nos forêts et nos paysages se couvriront de mille couleurs. Quelle chance de vivre dans un cadre aussi riche et inspirant, qui nous invite à la promenade et à la découverte !

Que cette rentrée soit pour chacune et chacun d'entre vous synonyme d'énergie, de projets et de convivialité. Ensemble, continuons à faire vivre notre belle commune.



Votre Bourgmestre,
Nathalie THÖNNISSEN



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Nathalie THÖNNISSEN, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Nathalie THÖNNISSEN

Prochaine édition : **novembre – décembre 2025** distribué du **du 3 au 7 novembre 2025**

Date limite de remise des documents : 15 octobre 2025

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de **texte sans mise en page particulière, photos en format.jpg (300dpi)** à envoyer en pièce jointe.



SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE
BAELEN

www.baelen.be



BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE 087 76 01 10

LUNDI 8H30 - 12H
MARDI 8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI 8H30 - 12H
JEUDI 8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI 8H30 - 12H
SAMEDI 9H - 12H (PERMANENCE)
SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI APRÈS-MIDI

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Delière) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

*L'Administration communale sera
fermée :*

- Le samedi 27 septembre (Fête de la
Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Le samedi 1er novembre (Toussaint)
- Le mardi 11 et le samedi 15 novembre
(Armistice)

PLANNING PARUTIONS 2025 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
NOV/DÉC 2025	15-oct-25	du 3 au 7 novembre



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Hugo Schmetz, route d'Eupen, 110 (11/06)
Victor Blanchy, rue des Fusillés, 22 (12/06)
Naël Papadopoulos, Honthem, 36 (18/06)
Adriel Dozin Willemart, rue des Fusillés, 24 (18/06)
Ali Geyik, Forges, 12/3/9 (25/06)
Amaury Baxevanidis, Forges, 83 (29/06)
Amina Gekhaeva, rue des Millepertuis, 5/4 (30/06)
Varvara Asasa, route d'Eupen, 48 (03/07)
Gabriel Limme Tarrerias, route de Dolhain, 28 (15/07)
Matteo Nüchtern, Nereth, 15/B/2 (16/07)
Lélya Janssen, rue de l'Invasion, 14 (26/07)

DÉCÈS

Maria Cormann - rue du Pensionnat, 7 (26/06)
Michel Peters - Place Th. Palm, 16/01 (27/06)
Alain Kéver - époux de Gabriele Heinen, rue de la Chapelle, 8 (30/06)
Paulette Bovy - vve de Henri MERTENS, Runschen, 53 (02/07)
Léon Generet - époux de Marie-Rose Delhousse, allée St François, 2 (08/07)
Maria Khonen - vve de Fernand Goblet, chemin du Ruyff, 2/A (26/07)
Jean Gierckens - époux de Annie Parmentier, Runschen, 18 (26/07)
Joseph Straet - veuf de Laurette Lepagie, rue du Pensionnat, 7 (27/07)
Gilles Léonard - chemin de Hoevel, 10 (01/08)
Edith Kerrens - rue du Pensionnat, 7 (07/08)

MARIAGE

Pascal Krott et Jenna Neyken, rue de l'Invasion, 51 (18/06)
Maxime Pirnay et Noémie Smets, So l'Croupèt, 6 (27/06)
Brandt Quentin et Sarah Baijot, rue Emile Schmuck, 4 (28/06)
Vincent Offerman et Magali Meyer, chemin Nicolas Larondelle, 12 (12/07)
Vincent Radermecker et Kasuin Uzan, Overoth, 8/B (12/07)
Christopher Manguette et Nancy Drooghaag, rue de l'Invasion, 43 (19/07)
Olivier Bossy et Jenny Spoden, rue de Millepertuis, 6 (16/08)



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture : Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087 76 66 71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

ANTENNE DU FOREM

LOCAUX DU CPAS DE WELKENRAEDT

Rue Saint Paul, 63 • 4840 Welkenraedt

T 087 32 61 07 - E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00 • Jeudi : 08h30-12h00





Nous tenons à remercier tout ceux qui ont contribué à faire de notre 50^{ème} anniversaire de mariage un évènement heureux en envoyant de jolies cartes.

Un merci tout particulier à Nathalie Thönnissen, notre Bourgmestre et Denis Schynts pour leur sympathique visite.

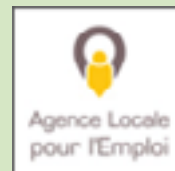
Evelyne et Guy Wintgens - Ganser

Merci!

Nous remercions Madame la Bourgmestre et les membres du Collège communal pour leurs bons vœux et leur présence à l'occasion de nos noces d'or.

Merci de tout cœur à ceux qui nous ont témoigné leur amitié et présenté leurs bons vœux à cette occasion !

Gilberte et Louis Flas - Moonen



ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen
Tél. : **087/76.01.28 0477/92.21.40**
aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mardi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé

DÉJECTIONS CANINES ET ABOIEMENTS



DES CHIENS

Article 156 : De la laisse obligatoire sur le domaine public et dans tous lieux privés non clos

1. Sans préjudice des dispositions du chapitre I qui leur sont également toutes applicables, les chiens doivent être tenus en laisse par une personne apte à les maîtriser, tant sur la voie publique que dans les lieux publics ou accessibles au public, à l'exception des chiens de malvoyants, de police, de douane, de l'armée, des services de secours, de troupeaux ou de chasse pendant qu'ils officient.

La laisse doit présenter une longueur adaptée eu égard aux lieux et circonstances, et ce pour éviter que le chien n'incommoder les usagers de l'espace public et/ou porte atteinte à la sécurité publique et/ou à la commodité de passage.

Dans les lieux privés non clos, la laisse peut être remplacée par un système de retenue adapté.

DES DÉJECTIONS CANINES

Sans préjudice des dispositions réprimant les dépôts illicites, il est interdit de laisser les chiens que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir ou dans une poubelle publique.

Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié.

DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Article 128 :

Sans préjudice des dispositions relatives à la lutte contre le bruit, sont interdits tous les bruits ou tapages diurnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité.

Article 129 :

1. En tout temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression.
2. Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage.
3. Les hurlements, chants et autres cris d'animaux domestiques ou autres appartenant à des particuliers ou sociétés et qui troubleraient d'une manière excessive la tranquillité ou le repos des habitants, sont passibles des sanctions prévues par la présente ordonnance.





BALENOIS, ON A BESOIN DE VOUS

METTEZ EN LUMIÈRE LES CHEMINS ET SENTIERS !

**Vous connaissez les sentiers, chemins, venelles ou raccourcis de Baelen ?
Aidez-nous à les cartographier !**

Nous recherchons des personnes prêtes à partager leurs connaissances des cheminements piétons de Baelen.

Objectif : encourager l'usage de ces chemins et sentiers pour les déplacements quotidiens et valoriser notre patrimoine local

Pas besoin d'être expert : si vous aimez marcher et partager, vous êtes la personne qu'il nous faut !

Infos & contact

Aurélien Remacle, Chargée de mission Mobilités
0498 48 53 62

aurelie.remacle@galpaysdeherve.be

**FUTUR
OU NOUVEAU PARENT ?**

**À LA RECHERCHE D'UNE PLACE D'ACCUEIL
POUR VOTRE ENFANT ?**

**INTRODUISEZ
UNE PRÉ-DEMANDE
D'ACCUEIL
DÈS MAINTENANT !**
Via le lien (myone.be)
ou en scannant le QR code

DES QUESTIONS ?
N'hésitez pas à nous contacter :
my@one.be • 02 432 88 55
ou au Partenaire Enfants-Parents
de la consultation ONE

ONE.be
Avec vous, pour à part
NAITRE & GRANDIR
SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX

Le Tuteur Énergie: votre allié pour consommer mieux !

- ✓ Aide gratuite
- Conseils à domicile
- Économies d'énergie et d'eau
- Comprendre ses factures
- Demander des aides (tarif social, primes)

Contactez votre CPAS

APPEL À CANDIDATURES



REJOIGNEZ LE COMITÉ SOCIAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL DE BAELEN-MEMBACH DANS LE CADRE DE LA CLDR (COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL) ET DE L'ACTION SOCIALE COMMUNALE.

***Vous souhaitez créer du lien, partager vos compétences
ou imaginer des activités utiles à tous ?***

**Nous constituons un comité citoyen pour développer des projets conviviaux
et solidaires ouverts aux adultes, seniors et familles de nos communes**

NOS OBJECTIFS :

- ✓ Organiser des activités récréatives (jeux, sorties, ateliers créatifs...).
- ✓ Proposer des cours et formations : alphabétisation, préparation à l'examen théorique du permis de conduire, initiation au numérique...
- ✓ Faciliter les échanges entre générations.
- ✓ Mettre en place une navette entre Baelen et Membach pour améliorer la mobilité.

NOUS RECHERCHONS :

- Des habitants motivés (quel que soit votre âge ou expérience !).
- Des personnes prêtes à partager leurs savoirs (bricolage, cuisine, langues...).
- Des idées neuves pour renforcer la cohésion locale.

ENGAGEMENT FLEXIBLE :

- Participez selon vos disponibilités (réunions ponctuelles ou régulières).
- Soyez force de proposition !

COMMENT CANDIDATER ?

Envoyez-nous vos coordonnées et/ou vos idées avant le : 31 juillet 2025

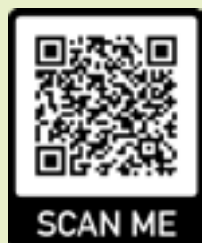
✉ Email : brigitte.becker@baelen.be

Présidente du CPAS

Shanti.habets@baelen.be

Présidente du CSI

📄 Formulaire d'inscription via le QR code
ou à l'Administration communale





14h à
16h

Animation conviviale à Membach

Tous les 3^e mercredis du mois

"Un après-midi entre résidents de la Maison de repos et les citoyens
des deux villages »

Jeux et discussions autour d'un café

Moment de partage pour rompre l'isolement

Ambiance chaleureuse et inclusive

Pour qui ? Adultes et seniors, vous pouvez
apporter un jeu ou autres

Inscription souhaitée auprès de la Présidente du CPAS
Brigitte.becker@baelen.be

Collation (préparée par la maison de repos)

Une participation symbolique sera demandé si le nombre de participants est trop important !

Venez vivre un moment joyeux et créer des liens !



Résidence CHC - rue du Pensionnat n°7 - 4837 Membach

LE MÉRITE SPORTIF, CULTUREL ET ASSOCIATIF SERA À NOUVEAU DÉCERNÉ CETTE ANNÉE LORS D'UNE SOIRÉE FESTIVE LE SAMEDI 15 NOVEMBRE 2025.



Le mérite sportif, culturel et associatif sera à nouveau décerné cette année lors d'une soirée festive le samedi 15 novembre 2025. Les candidatures peuvent être proposées pour toute intéressée avant le 25 octobre à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale ou téléchargeable via le QR Code ci-dessus.

❗ Toutes les modalités et informations utiles concernant l'organisation de la soirée du mérite sportif, culturel et associatif seront communiquées dans l'édition du mois de novembre.

CI-DESSOUS LE RÈGLEMENT :

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif

Article 1^{er} : Les mérites sportif, culturel et associatif sont attribués chaque année. La période de référence est située entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août de l'année en cours.

Article 2 : Pour le mérite sportif, toutes les spécialités et disciplines sportives sont mises sur pied d'égalité, qu'elles soient exercées par des sportifs professionnels ou amateurs, valides ou moins valides.

Article 3 : Les candidats pour les mérites sportif, culturel et associatif doivent :

- ✓ S'il s'agit de personnes physiques : être domiciliées à Baelen ou pratiquer leur activité dans un club ou groupement ayant son siège social dans la Commune.
- ✓ S'il s'agit de clubs ou groupements : avoir leur siège social et leurs activités principales à Baelen.

Article 4 : Les candidatures, présentées par toute personne intéressée, appuyées par des documents et justifications utiles (curriculum, articles de presse, ...), sont adressées à l'administration communale pour la date qui aura été fixée par elle, à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale et également téléchargeable sur le site de la Commune.

Article 5 : Le jury d'attribution est composé de la façon suivante :

- ✓ Président : l'Echevin des Sports.
- ✓ Membres de droit quand l'Echevin des Sports est également l'Echevin de la Culture : le Bourgmestre et trois Conseillers communaux.

- ✓ Membres de droit quand l'Echevin des Sports n'est pas également l'Echevin de la Culture : le Bourgmestre, l'Echevin de la Culture et deux Conseillers communaux.

- ✓ Membres facultatifs : un représentant de chaque association culturelle et sportive de la Commune.

Article 6 : Trois prix sont attribués, à savoir :

- ✓ Le mérite sportif, attribué annuellement à un club, un groupement ou un sportif qui, dans la pratique de son sport, contribue au renom du sport. Un ou deux accessits pourront être attribués.
- ✓ Le mérite culturel, attribué annuellement à un groupement ou une personne qui s'est distingué(e) dans la pratique de son activité culturelle.
- ✓ Le mérite associatif, attribué annuellement pour autant qu'une candidature le justifie, à une personne qui s'est dévouée depuis de nombreuses années dans le monde sportif, culturel ou associatif local.

Article 7 : Le jury définira son mode de fonctionnement. Il a la faculté de ne pas attribuer un ou plusieurs mérites en l'absence de candidatures valables et de proposer en séance un candidat qui n'aurait pas envoyé de candidature. Ses décisions sont sans appel et se prennent en séance unique.

Article 8 : Les prix seront remis au cours d'une séance officielle et publique.

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif adopté le 14 mars 2022, modifié le 13 mai 2024 ainsi que le 10 février 2025 par le Conseil Communal de Baelen.



PLACE
AUX
enfants
à Baelen

le 11 octobre 2025

SAVE THE DATE

PLACE
AUX
enfants



La Nuit de l'Obscurité
samedi 11 octobre 2025

Nous participons



WWW.ASCEN.BE/NO/



Editeur responsable : Francis Venter - ASCEN

CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles **gratuitement à TOUS !**

Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois :**

✓ **Vendredi 19/09/2025 de 10 à 11 heures**

✓ **Vendredi 17/10/2025 de 10 à 11 heures**

✓ **Vendredi 21/11/2025 de 10 à 11 heures**

✓ **Vendredi 19/12/2025 de 10 à 11 heures**



Commune de
Baelen



NOUVEAU : DELIBERATIONS.BE

Je cherche les **publications** à...

Sélectionner **BAELEN**

dès le 1 juillet 2025



Quels sont les objectifs de ce site ?

Faciliter l'accès aux décisions émanant du Conseil communal à tout un chacun.
Permettre la consultation des projets de décisions (avant la tenue du Conseil communal)
et des décisions (après la tenue du Conseil communal) inscrits à l'ordre du jour des séances publiques.



Commune de

Baelen

Bienvenue au MARCHÉ DES SAVEURS

21 septembre 2025

De 10h à 16h

**Producteurs et
artisans locaux
&
Convivialité**



**Espace des
Rencontres**





COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DES PMC ET PAPIERS/CARTONS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : DÈS JANVIER, LE PASSAGE SE FERA 1 SEMAINE SUR 2 POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez **contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h** de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève...), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 € quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS



BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRETÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILITÉ PUBLIQUES. NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.
- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtenir aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.

DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).



VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK !
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution.
Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

ACCUEILLIR UN JEUNE RÉFUGIÉ, UN GESTE SIMPLE, UN IMPACT IMMENSE

CHAQUE ANNÉE, PLUSIEURS MILLIERS DE MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS (MENA) ARRIVENT SEULS EN BELGIQUE. DERRIÈRE CES CHIFFRES : DES HISTOIRES DE FUITE, DE COURAGE ET D'ESPOIR.

L'ASBL Mentor Jeunes, active depuis plus de 10 ans dans le placement familial, recherche des familles d'accueil solidaires, prêtes à offrir à ces jeunes un cadre de vie stable, humain et sécurisant.

Être famille d'accueil, c'est ouvrir sa porte, mais surtout son cœur. C'est offrir un moment de répit, un soutien essentiel à une jeune en construction.

L'accueil est encadré et accompagné tout au long du parcours.

VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER OU EN SAVOIR PLUS ?

Rendez-vous sur : www.mentorjeunes.be ou au **0493 40 52 84**

Un petit geste pour vous, un avenir possible pour eux.



Appel à la mobilisation

Familles d'accueil pour jeunes exilés

Chaque semaine, des jeunes mineur.e.s* arrivent seul.e.s en Belgique. Ils fuient la guerre, la violence, ou la pauvreté. Ils ont besoin d'un foyer, d'écoute, de liens solides pour construire leur nouveau départ.

*Mineurs étrangers non-accompagnés (MENA)

Vous avez un peu de place, du temps et de l'écoute ?

Vous souhaitez offrir un cadre bienveillant à un jeune en transition ?

L'ASBL Mentor Jeunes recherche activement des familles d'accueil à Bruxelles et en Wallonie. Un accompagnement professionnel est garanti.

➤ Infos et candidatures : www.mentorjeunes.be
0493/40 52 84

MENTOR
JEUNES





UN NUMÉRO VISIBLE, UN SECOURS RAPIDE !



Rendez votre numéro de maison **clair et lisible** pour faciliter le travail des services de secours !

Saviez-vous qu'en Belgique, la loi impose d'afficher son numéro de maison de manière clairement visible depuis la voie publique ?

Lorsqu'on pense à la sécurité de son domicile, on pense souvent aux alarmes, aux verrous ou à la vidéosurveillance. Pourtant, un élément beaucoup plus simple est souvent négligé : **la visibilité du numéro de maison**. Ce détail, en apparence anodin, peut faire toute la différence en cas d'urgence.

Pompiers, ambulanciers, policiers... Tous les services de secours s'appuient sur une information cruciale pour intervenir rapidement : **l'adresse exacte**. Si le numéro de votre maison est difficile à repérer, mal éclairé, effacé ou caché par des plantes, les secours peuvent perdre de précieuses minutes à chercher le bon domicile. Or, en situation d'urgence médicale ou lors d'un incendie, chaque seconde compte. Une intervention retardée peut avoir des conséquences dramatiques.

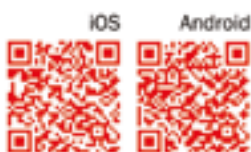
Les bonnes pratiques à adopter

Voici quelques conseils simples mais efficaces pour rendre votre numéro de maison facilement identifiable :

- Optez pour des chiffres de grande taille, contrastés et lisibles à distance.
- Installez votre numéro à un endroit visible depuis la rue, même de nuit.
- Assurez-vous qu'il est bien éclairé (par un éclairage extérieur ou des chiffres réfléchissants).
- Dégagez toute végétation ou objet qui pourrait le cacher.
- Entretenez-le régulièrement pour qu'il ne s'efface pas avec le temps.



En complément de l'affichage de votre numéro d'habitation, pour renforcer davantage votre sécurité, nous vous conseillons également de télécharger l'application 112 BE. En cas d'appel d'urgence via celle-ci, les services de secours pourront vous géolocaliser précisément et intervenir plus rapidement !



Pour la télécharger gratuitement,
vous pouvez scanner l'un des QR codes ci-contre.



Pour plus d'infos à ce sujet : www.zone-vhp.be - Département prévision : ☎ 087/479.822

PEUT-ON FAIRE VOLER UN DRONE AU-DESSUS DE VOTRE MAISON ?

VOUS VOUS DEMANDEZ SI UN DRONE PEUT SURVOLER VOTRE JARDIN OU VOTRE MAISON ? LA RÉPONSE DÉPEND DE PLUSIEURS FACTEURS, NOTAMMENT DE LA LOCALISATION DE VOTRE HABITATION ET DU TYPE DE VOL EFFECTUÉ.

En Belgique, certaines zones ne peuvent pas être survolées par des drones (sauf autorisation de la DGTA, Direction Générale du Transport Aérien), comme les alentours des aéroports, les prisons, les centrales nucléaires ou les propriétés royales.

Pour savoir si votre quartier est concerné, consultez la carte interactive sur le site <https://map.droneguide.be>

DIFFÉRENTS TYPES DE VOLS

Les drones ne sont pas tous utilisés de la même manière. Il existe différentes catégories d'utilisation, selon les risques qu'elles présentent dont celles-ci :

- **Catégorie OPEN (A1-C0) :** il s'agit du cas le plus courant. Aucune autorisation spéciale n'est nécessaire si certaines règles sont respectées (<250g, altitude, objets, vue directe, rassemblement et vie privée). Si le poids excède 250g, rendez-vous sur le site web du Service Public Fédéral Mobilité et Transport.
- **Catégorie SPECIFIC :** une demande doit être introduite auprès de l'administration compétente (DG Transport Aérien) afin d'obtenir une autorisation. Pour plus d'informations sur la catégorie SPECIFIC et les conditions à respecter rendez-vous sur le site web du Service Public Fédéral Mobilité et Transport.

ET LA VIE PRIVÉE DANS TOUT ÇA ?

Même si un vol est autorisé, cela ne veut pas dire qu'on peut filmer ou prendre des photos de tout et n'importe qui.

Si vous pensez qu'un drone a porté atteinte à votre vie privée, vous pouvez signaler le problème à l'Autorité de Protection des Données (APD).

EN RÉSUMÉ :

- ▶ Vérifiez si votre maison se trouve dans une zone autorisée au vol via <https://map.droneguide.be>
- ▶ Les drones doivent respecter des règles strictes selon leur usage
- ▶ Votre vie privée reste protégée



ET SI VOUS CHANGIEZ LA VIE D'UN ENFANT ?

EN 2024, EN FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, PLUS DE 1000 ENFANTS N'ONT PAS PU ÊTRE PRIS EN CHARGE DANS UNE FAMILLE D'ACCUEIL D'URGENCE OU DE COURT TERME ET PLUS DE 600 ENFANTS ÉTAIENT EN ATTENTE D'UNE FAMILLE D'ACCUEIL MOYEN/LONG TERME.

Beaucoup de personnes imaginent que l'accueil familial est un engagement à vie, alors qu'il peut être ponctuel en fonction du type d'accueil. Le service Interm'aide à Verviers organise, depuis 20 ans, de l'accueil à court terme, soit un engagement de 3 mois renouvelable 2 fois.

Être famille d'accueil, c'est donner de son temps et de son amour pour aider un enfant à mieux grandir. C'est lui offrir un moment où il peut se poser et grandir en dehors des difficultés vécues par ses parents.

VOUS AVEZ DU TEMPS ?

Vous aimez vous occuper d'enfants et vous souhaitez vous investir dans un projet solidaire ? Le service Interm'aide organise une séance d'information les 3 novembre et 8 décembre 2025 à 19h, rue de la Banque n°10 à Verviers. Inscription obligatoire par mail : secretariat@intermaide.be

En attendant, vous trouverez des informations sur le site web www.intermaide.be





CLASSCONTACT CONNECTE L'ENFANT MALADE À SA CLASSE

CLASSCONTACT EST UNE ASBL ACTIVE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES DONT LA MISSION EST D'AIDER LES ÉLÈVES MALADES LONGUE DURÉE À POURSUIVRE LEUR SCOLARITÉ EN RESTANT CONNECTÉS À LEUR CLASSE.

L'ASBL EN QUELQUES MOTS

Depuis 2006, ClassContact a permis à des centaines d'enfants malades de rester en lien avec leurs cours et leurs camarades. L'objectif : garantir leur **droit fondamental à l'éducation** et préserver leur **connexion sociale**, essentielle à leur bien-être mental.

Concrètement, ClassContact met gratuitement à disposition :

- le matériel informatique nécessaire,
- une connexion Internet (à domicile ou à l'hôpital),
- un équipement installé également dans la classe.

Ainsi, l'enfant peut participer en direct aux cours, interagir avec ses enseignants et ses camarades, tout en respectant son rythme et ses besoins médicaux. Une **assistance technique permanente** accompagne les familles et les écoles pour assurer le bon fonctionnement du système.

« VOUS AVEZ PERMIS À JULIA DE GARDER LE MORAL ET DE CONTINUER SA SCOLARITÉ. MAIS C'EST AUSSI UN ÉNORME SOUTIEN POUR NOUS, LES PARENTS. »

La maman de **Julia**

POUR QUI ?

ClassContact connecte les **enfants officiellement inscrits dans une école maternelle, primaire ou secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles** (les enfants inscrits dans une école bruxelloise néerlandophone ou dans l'enseignement néerlandophone peuvent faire appel à Bednet vzw).

L'enfant malade doit avoir une **durée d'absence estimée de minimum 1 mois** (consécutif ou non) sur l'année scolaire. La demande se fait dès que l'absence est connue, il ne faut pas attendre 1 mois avant de faire appel à ClassContact.

Cette absence doit être justifiée par une raison médicale auprès de l'école. **Les raisons médicales permettant de faire appel à ClassContact sont diverses et variées.** Par maladie, l'ASBL comprend aussi bien les maladies physiques ou systémiques (cancers, sclérose en plaque, syndrome d'Ehlers-Danlos, opérations programmées, accidents, etc.) ainsi que les phobies scolaires, les maladies psychologiques, les handicaps ou encore les adolescentes enceintes. **Malgré cela, près de 90% des enfants malades connectés par ClassContact réussissent leur année scolaire.**

COMMENT INSCRIRE UN ENFANT ?

Toute personne intéressée par la scolarité et/ou le bien-être social d'un enfant malade de longue durée (parents, famille, école, hôpital, centre PMS, etc.) peut inscrire l'enfant auprès de **ClassContact via le formulaire en ligne présent sur le site internet www.classcontact.be** dans l'onglet « Inscrire un enfant ».

Pour toute information, contactez ClassContact par mail (contact@classcontact.be) ou par téléphone au 02/726.40.55

« GRÂCE À TOUTE L'ÉQUIPE DE CLASSCONTACT ET À SON ENSEIGNANTE, JOSHUA, 6ANS, A RÉUSSI SA PREMIÈRE PRIMAIRE. »

La maman de **Joshua**



Photo d'une enfant utilisant ClassContact pour suivre les cours durant son absence suite à une maladie et ne pas perdre le contact avec ses amis.



Malgré sa maladie chronique, Rory se connecte régulièrement à sa classe grâce à ClassContact.

COMMENT SOUTENIR LES ENFANTS MALADES ?

Pour soutenir l'asbl, vous pouvez parler de ClassContact, faire un don, organiser une action caritative ... Vous trouverez plus d'idées sur le site internet **www.classcontact.be** dans l'onglet « Nous aider ».

- <https://classcontact.be>
- contact@classcontact.be
- 02/726.40.55
- Service gratuit





LE FAUCON PÈLERIN (FALCO PEREGRINUS)

LE FAUCON PÈLERIN EST L'OISEAU CONNU POUR ÊTRE LE PLUS RAPIDE DU MONDE AVEC SES VITESSES EN PIQUÉ POUVANT ATTEINDRE LES 300 KM/H. IL FAIT PARTIE DE LA FAMILLE DES FALCONIDÉS, « FALCO » ÉTANT DÉRIVÉ DE FALX QUI FAIT RÉFÉRENCE AUX AILES EN FORME DE FAUX, LONGUES, ÉTROITES ET POINTUES.

Si on veut le comparer à un oiseau plus connu comme la buse, il est moins volumineux, plus court mais plus large des épaules. Le dos est gris, le pourtour du bec, le tour de l'œil ainsi que les pattes sont jaunes chez les adultes. Mâles et femelles sont plus ou moins identiques au niveau des couleurs. Parfois le mâle est un peu plus barré de noir sur le corps par rapport à la femelle qui est plus uniforme. Le bec est court et puissant de manière à casser la nuque de ses proies. Ce qui est le plus marquant, c'est surtout les taches noires sur les joues en forme de grosses moustaches ainsi que le dessus de la tête noir qui donne l'impression que l'oiseau porte un casque sur la tête. La femelle à la corpulence d'un gros pigeon ramier alors que le mâle surnommé le tiercelet n'est pas plus gros qu'un pigeon domestique. L'envergure va de 95 cm pour le mâle à 115 cm pour la femelle, quant au poids, cela va de 750 gr à 1,300kg. La taille va de 34 cm à 55cm.

Le système respiratoire du faucon est adapté pour gérer la pression en vol à grande vitesse. Il possède dans les cavités nasales des structures appelées « tubercules » qui agissent comme des déflecteurs d'air. Ils ralentissent le flux d'air entrant pour répartir la pression de manière plus uniforme. Ce principe aurait été copié de l'avion « bombardier Furtif B22 ». Pour éviter la surchauffe des moteurs, des petits clapets ont été placés pour réguler le flux d'air sur les moteurs. De même pour la forme aérodynamique de l'avion qui ressemble comme deux gouttes d'eau à la forme que prend l'oiseau lors de ses vols en piqué.

Il vit aussi bien sur la falaise que dans les villes. On le rencontre dans les parois rocheuses élevées qu'il utilise comme point d'observation pour la chasse ou pour nicher. En ville, il utilise les bâtiments élevés comme les églises, les tours ou les ponts.

Il se nourrit principalement d'oiseaux de toutes sortes, tout cela dépend de l'environnement dans lequel il se trouve. Le mâle, plus petit, se contente de proies de la taille d'une mésange, d'un étourneau ou d'un pigeon domestique alors que la femelle peut capturer un merle, un geai, un choucas, une grive ou un pigeon ramier. Le reste de sa nourriture peut se constituer de gros insectes comme le hanneton, une chauve-souris ou de temps à autre un petit rongeur. En ville, il est gros consommateur de pigeons domestiques pour preuves les restes de carcasses que l'on peut retrouver près des endroits où il niche. Pour ceux qui étudie son régime alimentaire, il n'est pas rare de retrouver dans les pelotes de réjection une ou l'autre bague d'identification de pigeons voyageurs. Pour chasser ses proies, le faucon a une technique bien à lui. Il vole en altitude pour repérer une proie grâce à sa vue perçante (il voit à 800m comme nous à



10 m). Ensuite, il fonce sur sa cible ailes repliées pour avoir une forme la plus aérodynamique possible (ce qui lui permet d'atteindre les 300 km/h). Il descend un peu plus bas que sa proie puis remonte par l'arrière son angle mort et la frappe violemment avec ses serres dirigées vers l'avant. Vu la vitesse, la proie est assommée et tombe. Le faucon l'attrape dans ses pattes et l'achève d'un coup de bec dans la nuque pour lui briser la moelle épinière.

Comme tous les oiseaux, c'est au printemps qu'il pratique sa parade nuptiale en se livrant à des poursuites, des loopings et des piqués en chute libre pouvant aller jusqu'à 300km/h.

Les couples sont fidèles à vie. Ils ne font pratiquement pas de nid et ils se contentent d'amener quelques matériaux à même le rocher ou le rebord d'un mur sur un bâtiment.

Après accouplement, 3 à 4 œufs seront pondus à intervalles de 2-3 jours. Après 30 jours, les poussins verront le jour à peu près tous en même temps. Ils seront recouverts d'un duvet blanc. La femelle restera près des jeunes pour assurer le bon déroulement de la couvée tandis que le mâle va se charger de rassasier toute la famille. 15 jours après la naissance, le premier duvet blanc va être remplacé par un second, toujours blanc mais plus épais de manière à résister aux intempéries et aux écarts éventuels de température. À ce moment-là, la femelle pourra laisser seule la couvée pour aider le mâle au ravitaillement.

Plusieurs faucons ont fait partie d'une étude sur les déplacements. Pour cela des individus ont été équipés de balise GPS, ce qui a permis de voir que la zone d'hivernage se situe dans le sud de l'Europe. Toutefois, quelques faucons restent chez nous adaptant leurs déplacements suivant la nourriture disponible.

Le faucon pèlerin a bien failli disparaître de notre pays. En 1979, on ne comptait plus qu'un couple en Belgique. En 1980, il ne restait plus qu'un individu. On a attribué ce déclin aux nombreux pesticides que l'on utilisait à l'époque. C'est alors qu'on a décidé de le placer sous statut de protection. Quelques années plus tard, un couple a refait un retour à la centrale nucléaire de Tihange et la nichée réussit. Après cela plusieurs retours on eu lieu dont celui bien connu de la cathédrale St Michel et Gudule à Bruxelles. Des nichoirs artificiels ont été placés à Bruxelles, Woluwe, Schaerbeek, Liège et plus près de chez nous, Verviers sur la tour de l'ancienne grande poste depuis 2009 grâce au PCDN (plan communal de développement de la nature), à la tour de la Gileppe et enfin depuis quelques années à l'église d'Aubel où la nichée est sous surveillance par caméra. Il est présent également à Eupen sur le rebord d'un mur de l'église en ville basse.

C'est avec satisfaction qu'on peut dire maintenant que l'espèce ne se porte pas trop mal. Si tout va bien, le faucon a une espérance de vie d'une quinzaine d'années ce qui peut présager un avenir meilleur pour l'espèce.

Christian Desart | Guide Nature



ICI, ON EST LABELLISÉ CANTINE DURABLE !

DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, NOTRE COMMUNE TRAVAILLE SUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES PRODUITS SERVIS LORS DES TEMPS DE MIDI AUX ÉLÈVES DE NOS ÉCOLES.

Ce sont quotidiennement entre 200 et 300 repas chauds qui sont servis par un personnel de cuisine passionné



Depuis septembre 2019, la Commune s'est engagée dans le Green Deal pour des cantines durables. Proposer une alimentation saine et diversifiée joue en effet un rôle primordial dans le développement des enfants. L'origine des produits n'est pas laissée de côté : nous travaillons avec un maximum de producteurs locaux.

En 2022, nos écoles se sont inscrites à la version 2.0 de cette initiative !

En ligne de mire ? L'obtention du label « Cantine durable », qui reprend toute une série de critères qui garantissent la qualité du service fourni par la cantine.

QU'AVONS-NOUS DÛ RESPECTER COMME CRITÈRES POUR L'OBTENTION DE CE LABEL ?

- ✓ Collaboration avec le Réseau alimentaire de l'arrondissement de Verviers (formation, sensibilisation, conseils divers par une nutritionniste, etc.)
- ✓ Travail avec de nouveaux producteurs locaux (légumes, viande, produits laitiers, etc.)
- ✓ Augmentation de la part de légumes frais, locaux et/ou bio
- ✓ Mise en avant de la qualité de la viande plutôt que de la quantité
- ✓ Introduction de repas exclusivement issus de l'agriculture raisonnée
- ✓ Introduction de repas végétariens une fois par semaine
- ✓ Soupe gratuite pour tout le monde (déjà le cas depuis de nombreuses années)
- ✓ Sensibilisation au bien-manger et au gaspillage alimentaire dans les classes
- ✓ Formation continue des cantinières
- ✓ Maintien de prix accessibles afin de n'exclure personne
- ✓ Enquête de satisfaction auprès des parents et des élèves
- ✓ ...



LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE MEMBACH

LE 21 JUILLET 1856, LA BELGIQUE FÊTE LES 25 ANS DE RÈGNE DE SON ROI LÉOPOLD I.

LE JEUNE ÉTAT DONT L'INDÉPENDANCE A ÉTÉ ENTÉRINÉE PAR LE TRAITÉ DES XXVII ARTICLES LE 15 NOVEMBRE 1831 PAR LES GRANDES PUISSANCES EUROPÉENNES CONNAIT DES DÉBUTS AGITÉS. LE CHOIX D'UN SOUVERAIN D'ORIGINE ALLEMANDE MARIÉ EN PREMIÈRES NOCES À UNE PRINCESSE BRITANNIQUE DÉCÉDÉE FORT JEUNE ET UN REMARIAGE AVEC LA FILLE DU ROI DE FRANCE LOUIS-PHILIPPE ONT PERMIS À LA BELGIQUE D'OBTENIR UN SOUTIEN DIPLOMATIQUE ET LES GARANTIES NÉCESSAIRES POUR PROTÉGER LE PAYS DES TENTATIVES DE LA PART DE LA MAISON D'ORANGE DE RECONQUÉRIR LA BELGIQUE. ENSUITE, LA SIGNATURE DE DIFFÉRENTS TRAITÉS AVEC LES PAYS-BAS AU PRIX DE SACRIFICES TERRITORIAUX COMME L'ABANDON D'UNE PARTIE DU LIMBOURG AVEC LA VILLE DE MAASTRICHT APPORTE LA PAIX ET LA STABILITÉ. GRÂCE À LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET LA CRÉATION DES PREMIÈRES VOIES DE CHEMIN DE FER, LA BELGIQUE CONNAÎT UN IMPORTANT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI LE HISSE PARMI LES PAYS LES PLUS INDUSTRIALISÉS DU CONTINENT EUROPÉEN.

C'est donc une Belgique confiante dans son avenir qui célèbre les 25 ans de la prestation de serment de son souverain le 21 juillet 1831 sur la place des Palais à Bruxelles.

À cette occasion, de nombreuses médailles commémoratives sont frappées par plusieurs villes comme Bruxelles, Gand et Liège. La Société Générale de Belgique, le bras industriel du pays n'est pas en reste.

Actionnaire majoritaire depuis 1845 des mines de zinc et de plomb de Membach, elle décide de frapper une médaille en l'honneur du jubilé royal. Elle sera en argent.

En juin 1856 sans doute pour la première fois en Belgique, on emploie à Membach la technique de la désargentisation du plomb.

Le premier lingot est envoyé à Bruxelles où la direction de la Société Générale l'utilise pour frapper « quelques médailles ».

Le lingot d'argent est de taille modeste. Seules 57 pièces de 2 francs sont frappées. Deux pièces sont envoyées à Membach au directeur et au sous-directeur des mines.

La pièce d'une taille de 27 mm contient 10,01 gramme d'argent.

La revue de numismatique belge dans son tome VI 2ème série de l'édition de 1856 en donne un descriptif :

Avers : XXI JUIL. MDCCCLVI.

Allégorie de la ville de Bruxelles. A côté, le buste du roi sur un socle.



Signature du graveur au-dessus de l'exergue. Date dans l'exergue. Bordure perlée.

Revers : Dans un cercle d'étoiles : *Premier argent extrait des mines belges par la société de Membach, sous le patronage de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale – XXV anniversaire de l'inauguration du règne de Léopold I. Roi des Belges.*

Viennent ensuite quelques explications :

« Il existe, pas loin de Verviers, au village de Membach, une société anonyme, sous le patronage de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale dont le principal but est l'extraction du minerai de plomb.

On s'est aperçu que ce minerai contenait une certaine quantité d'argent que les procédés actuels de la chimie peuvent séparer du plomb.

Un premier lingot, bien peu considérable à la vérité a été envoyé à la Monnaie, et a servi à frapper cinquante-sept jetons commémoratifs du 21 juillet. La Société Générale a fait graver un revers spécial, mentionnant l'origine du métal dont les pièces sont frappées. Ce coin, très proprement gravé et beaucoup plus soigné que la pièce officielle, a été confectionné en quelques heures ».

Cette pièce commémorative a été gravée par le médailleur Adolphe Christian Jouvenel. Né à Lille, le 10 mai 1798, il suit sa famille à Bruxelles dans les années 1800. Son père Jean-Baptiste Jouvenel le forme au métier de graveur et sculpteur. Il termine sa formation auprès de François Rude. Ce sculpteur français surtout connu pour avoir réalisé le haut-relief « la Marseillaise » sur l'arc de triomphe de Paris s'est réfugié à Bruxelles au lendemain de la chute de Napoléon. Adolphe Jouvenel sera un de ses élèves.

Dès 1818, Adolphe Jouvenel grave ses premières médailles. En 1846, il se lance dans la réalisation et la commercialisation d'une série de médailles-portraits des célébrités du pays. Une collection de 26 médailles en bronze. Chaque médaille était vendue 5 franc-or. Tous les mois, une nouvelle médaille était émise. Pas moins de 75 médailles de ce graveur sont connues dont la pièce de 2 francs en argent des mines de Membach.

En 1847, il obtient le titre de graveur du roi et adhère à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Il décède à Bruxelles le 9 septembre 1867.

Quant à la pièce de 2 francs de Membach, son tirage limité en fait un objet fort recherché des numismates. En tout, 57 pièces en argent ont été frappées. La banque nationale possède un exemplaire ainsi que les archives de l'hôtel des Monnaies. Où sont les autres ?

Tous les 15-20 ans, une pièce se retrouve dans un catalogue d'une grande maison de vente publique à New-York ou Genève.

Il existe aussi 2.000 exemplaires de cette pièce mais en cuivre avec une valeur faciale de 5 centimes. Il y a quelques années, une de ces pièces a été adjugée 420 euros chez Elsen & Fils à Bruxelles.

Philippe Lamair | Juillet 2025

LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

HORAIRE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : fermé

Mercredi : 10h30-18h

Jeudi : 14h-17h30

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h-13h



POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusqu'à 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer une amende de quelques centimes quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be



Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur notre page facebook : **BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

LA GRAINOTHÈQUE FAIT PEAU NEUVE !

La bibliothèque relance sa grainothèque : un espace dédié à l'échange libre de graines (fleurs, légumes, fruits).

Le principe est simple : prenez, déposez, partagez !

Grâce à cette nouvelle organisation, chacun peut semer un peu de biodiversité dans son jardin... et dans la commune. Passez nous voir pour faire grandir ce projet collaboratif au fil des saisons !



ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE SEPTEMBRE-OCTOBRE

 Les vendredis 5, 12, 19 et 26 septembre

 De 15h à 17h

ACTIVITÉ « UN ARBRE, UN FRUIT »

Activité créative : venez décorer l'arbre de la bibliothèque de fruits colorés et extraordinaires.

Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation.

Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00. A la bibliothèque de Baelen.

 Le samedi 20 septembre

 De 9h00 à 12h00

« HEURE DU CONTE »

Pour les petits de 0-3 ans : 9h à 9h45

Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45

Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45

Activité gratuite. Accompagnant obligatoire.

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

☎ 087/76.01.23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

Ce samedi, Alicia donnera la parole aux animaux. Quelles histoires vont-ils bien pouvoir nous raconter ?



 Les vendredis 3, 10, 17, 24 et 31 octobre

 De 15h00 à 17h00

ACTIVITÉ « RÉINVENTE NEVEN »

Activité créative : La mascotte de la bibliothèque, le chat bleu Neven, souhaite changer de look. Viens-nous proposer ta version de Neven.

Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation

Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00.

A la bibliothèque de Baelen.

 Samedi 4 octobre

 De 9h à 12h

« HEURE DU CONTE »

Pour les petits de 0-3 ans : 9h à 9h45

Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45

Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45

Activité gratuite. Accompagnant obligatoire.

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

 **087/76.01.23** -  **bibliotheque@baelen.be**

Pour la « semaine sans écran », Alicia vous propose de déposer vos écrans et de simplement écouter des histoires.

 Jeudi 16 octobre

 De 18h30 à 20h00

CERCLE DE LECTURE EXTRAORDINAIRE

Dans le cadre de la fureur de Lire 2025, viens faire découvrir ta lecture extraordinaire à d'autres lecteurs.

Activité gratuite. Inscription souhaitée à la bibliothèque :

 **087/76.01.23** -  **bibliotheque@baelen.be**

 Samedi 18 octobre

 De 9h à 12h

« HEURE DU CONTE »

Pour les petits de 0-3 ans : 9h à 9h45

Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45

Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45

Activité gratuite. Accompagnant obligatoire.

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

 **087/76.01.23** -  **bibliotheque@baelen.be**

Dans le cadre de la fureur de lire Alicia vous emmènera dans des contrées et des récits extraordinaires.



AGENDA

DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
les vendredis 5, 12, 19 et 26/09	<i>Un arbre, un fruit - activité créative</i>	Bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article - BIBLIOTHEQUE
06/09/2025	<i>vide dressing</i>	Foyer Culturel	de 8h30 à 15h	voir article
07/09/2025	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
13/09/2025	<i>Découverte d'un jour à Louvain</i>	Louvain	de 8h à 17h30	voir article - L.A.C.
14/09/2025	<i>Messe de quartier</i>	Chapelle de Runschén	10h	voir article - L.A.C.
20/09/2025	<i>Heure du conte</i>	Bibliothèque communale	de 9h à 12h	voir article - BIBLIOTHEQUE
21/09/2025	<i>Marché des Saveurs</i>	Espace des Rencontres	de 10h à 16h	voir article
28/09/2025	<i>Ballade dans l'univers de Lynda Lemay</i>	Bailus	17h00	voir article
03/10/2025	<i>L'histoire, un outil pour réapprendre à cohabiter avec le loup</i>	Salle du Conseil	20h	voir article - L.A.C.
les vendredis 3, 10, 17, 24 et 31 octobre	<i>Réinvente Neven - activité créative</i>	Bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article - BIBLIOTHEQUE
04/10/2025	<i>Carmina Viva - concert vocal</i>	Couvent Garnstock	19h	voir article - asbl couvent Garnstock
04/10/2025	<i>Heure du conte</i>	Bibliothèque communale	de 9h à 12h	voir article - BIBLIOTHEQUE
05/10/2025	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
11/10/2025	<i>Place aux enfants</i>	Foyer Culturel	9h00	voir article
11/10/2025	<i>"Cantabile + Marienchor Eupen concert vocal"</i>	Garnstock	19h	asbl couvent Garnstock
16/10/2025	<i>Cercle de lecture extraordinaire</i>	Bibliothèque communale	de 18h30 à 20h	voir article - BIBLIOTHEQUE
18/10/2025	<i>Heure du conte</i>	Bibliothèque communale	de 9h à 12h	voir article - BIBLIOTHEQUE
02/11/2025	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
09/11/2025	<i>Petit-déjeuner annuel</i>	Réfectoire de l'école communale de Baelen	dès 7h30	voir article - L.A.C.
15/11/2025	<i>Soirée des mérites sportif, culturel et associatif</i>	Foyer Culturel	à définir	voir article

DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collège

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'ÉVÉNEMENT NECESSITANT UN CONTRÔLE ET/OU UNE RÉUNION DE SÉCURITÉ ET/OU DU GARDIENNAGE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site :

<https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>



Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier. En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.



BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

**LE 7 SEPTEMBRE, LE 5 OCTOBRE
ET LE 2 NOVEMBRE**

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30

De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)

Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert: 0488 88 68 45

Flas Gilberte et Louis: 087 76 33 89

Chers villageois,

**La SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN
À MEMBACH** vous rappelle que son café
est ouvert tous les dimanches matin de
10 h à 13 h.

**Nous vous accueillons pour vous servir
votre apéro avant votre repas dominical.
N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.**

*Le comité et les bénévoles
et de la Saint Jean.*





Café deuil

Ne reste pas seule face au deuil:
un moment, un lieu, des échanges,
un temps de rencontres

Quand on parvient à
mettre des mots sur son
deuil, on revient peu à peu
du côté des vivants

Chaque 2ème mardi du mois de 15h à 16h30

Au Pôle St Léonard à Welkenraedt (arrêt bus lignes 710 et 723)

Contacts : Claudine 0496.72.77.77 - claudinestass@hotmail.com
Maria 0479.87.25.39 - haveroma@outlook.be

Le Café Deuil a pour vocation d'offrir un espace de réconfort et de sérénité à toutes les personnes souhaitant partager leur expérience, briser l'isolement et échanger dans une atmosphère empreinte de bienveillance.

Bien qu'initée par des membres de l'Unité Pastorale Baelen-Welkenraedt, le Café Deuil se veut pleinement neutre, sans adhérence à une orientation religieuse, laïque ou autre. Si vous souhaitez participer au Café Deuil, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de venir vous chercher.

L'équipe Café Deuil

Depuis 1875, la
**Clinique des Frères
Alexiens de
Henri-Chapelle**
évolue aux côtés de
ses patients...

150 ans d'avenir !

DU 2 AU 17 OCTOBRE 2025

- Expositions/visites
- 9/10 : Théâtre/débat
- 10/10 : Colloque "Personnes âgées"
- Musique et danse
- ...



Infos et réservations :
087/59 32 11



VIDE-DRESSING

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025

BAELEN de 8h30 à 15h



VÊTEMENTS PRINTEMPS-ÉTÉ
CHAUSSURES & ACCESSOIRES
VÊTEMENTS DE SPORT
MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

Plus d'infos (vente, dépôt, avantages) sur liguedesfamilles.be/agenda

FOYER CULTUREL
Rue de la Régence, 1
BAELEN

la Ligue des
familles
BAELEN


piradomil@yahoo.fr
Dominique PIRARD 0499/33.09.48
Mara JOST : 0498/35.24.02

CONCERT DE GALA POUR CÉLÉBRER LE CENTENAIRE DU COUVENT CARMINA VIVA CHANTE AU GARNSTOCK



Il y a exactement cent ans, des pères franciscains allemands et autrichiens ont fondé un couvent à Baelen, tout près à la frontière avec Eupen. Jusqu'en 1983, 348 missionnaires ont été formés au Garnstock pour l'ordre dans le sud du Brésil. Les pères étaient également très appréciés de la population baelenoise pour leur travail pastoral. Le **SAMEDI 4 OCTOBRE À 19 HEURES**, les célébrations du centenaire s'achèveront par un grand concert de gala. CARMINA VIVA, l'ensemble vocal le mieux classé de la Communauté germanophone, sera l'invité d'honneur. Ce chœur, qui compte actuellement 26 membres, est dirigé par Rainer Hilger et séduit son public par la grande homogénéité vocale et son haut niveau artistique. À Baelen, l'ensemble présentera un aperçu de son répertoire actuel.

L'entrée au concert est gratuite. Des dons volontaires sont les bienvenus.

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025 À 17H00 AU BAILUS BALLADE DANS L'UNIVERS DE LYNDA LEMAY

CHANSONS TANTÔT
POÉTIQUES, COMIQUES,
TANTÔT SENSIBLES,
GRAVES, DE LYNDA LEMAY,
AUTEUR-COMPOSITEUR-
INTERPRÈTE QUÉBÉCOISE,
RACONTÉES ET
INTERPRÉTÉES PAR
MARINE NIHANT



Avec **Michel JASPAR** au piano, **Bruno SAFFRE** à la guitare et au violon, et, en invité, **Olivier RADERMECKER** à la batterie.

PLACES LIMITÉES

Réservation souhaitée au 0477/330264

Lieu : Salle du BAILUS, 6 rue de la Régence à 4837 BAELEN

Ouverture des portes à 16h30. PAF au chapeau

Organisation : Groupe Expressions.



NOUS VOILÀ ARRIVÉ AU DERNIER TRIMESTRE DE CETTE ANNÉE 2025 !

LES VACANCES ESTIVALES SONT MAINTENANT
DERRIÈRE NOUS. NOS MEMBRES DE L'ASBL ONT
VÉCU CES MOMENTS HEUREUX EN COMPAGNIE DE
LEURS CHIENS.

Nous avons fait le choix, cette année, de fermer le centre canin 2 semaines en juin. Nos moniteurs s'étaient mis d'accord pour partir à ce moment-là. Par contre, l'école du chiot ne s'est pas du tout arrêtée. 2 monitrices ont assuré le fonctionnement du club durant cette période.

Durant juillet et août, nous avons donc assuré les activités que nos membres désiraient :

- **Ecole du chiot :** si importante pour mettre les bonnes choses en place, dans cette période durant laquelle il serait facile faire de notre chien un petit « Hooligan ».
- **Obéissance :** un programme qui vous amène à tout vivre en compagnie de votre chien, avec bonheur, dans le respect de la race de votre compagnon à 4 pattes et loin des « tutoriels » et des formations sur le net.
- **Leçons en extérieur :** très riche pour mesurer votre savoir-faire au quotidien, et évoluer dans la bonne direction.
- **Balades et repas :** en journée, en soirée et à la nuit tombée, c'est toujours un moment très agréable à partager, c'est ça aussi la vie en asbl.
- **Entraînement au lac :** c'est avec plaisir que nous vous offrons ces moments exceptionnels. Ils vous font prendre du plaisir avec votre chien. De Pâques à la Toussaint, vous avez accès à titre privatif à une infrastructure tout confort de loisirs, en toute sécurité. Vous avez ainsi des chiens qui vivent les cours d'eau, les lacs et la mer, comme quelque chose de familier.



- **Défense du maître :** un chien ça mord et ça aboie, celui qui n'accepte pas cela n'aime pas les chiens ... Mais il ne peut pas le faire anarchiquement. Nous vous amenons à gérer la morsure et les aboiements de votre chien, et d'en faire des moments de complicité.

Vous désirez vous aussi développer une relation harmonieuse avec votre chien, dans le respect des particularités de sa race et nos activités vous intéressent, alors n'hésitez pas de me contacter afin de vous informer.



Contactez-nous

Fred Meurisse

📞 0475/421216 📧 Fred Meurisse

✉️ Fred.chiensheureux.be@gmail.com



LES ALIZÉS

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR POUR ADULTES



VOUS NOUS AVEZ CERTAINEMENT DÉJÀ VU AU DÉTOUR D'UN CHEMIN, QUAND NOUS NOUS PROMENONS, DANS LE VILLAGE, QUAND NOUS RAMASSONS LES DÉCHETS OU ENCORE À L'ARRÊT DU BUS CHAQUE MATIN ET CHAQUE FIN DE JOURNÉE, MAIS SAVEZ-VOUS QUI NOUS SOMMES ?

Nous sommes les bénéficiaires du centre d'accueil de jour « Les Alizés », un lieu d'accueil de jour pour adultes présentant une déficience intellectuelle où chacun peut trouver sa place par le biais d'activités diverses et un encadrement sur mesure.

Nous sommes encadrés par une équipe pluridisciplinaire qui nous propose différents ateliers : des activités artistiques, sportives, de maintien des acquis, de bien-être et de services.

À travers ceux-ci, nous essayons de maintenir une collaboration avec la population de la commune afin de favoriser l'ouverture vers l'extérieur pour nos bénéficiaires, notamment avec des échanges avec les enfants des deux écoles communales, la maison de repos et de soins de Membach et notre petit magasin. Celui-ci est ouvert de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 du lundi au vendredi où vous pouvez acheter des légumes de saison, des œufs frais ainsi que du sirop et du jus de pommes /poires.

Vous nous retrouverez également avec nos créations artistiques et nos jus au marché « **Saveurs nature** » ce 21 septembre prochain !

Vous pouvez nous retrouver également sur notre site internet **www.lesalizes.be**



COURS COLLECTIF À BAELEN
TOUS NIVEAUX
A l'école communale (salle de psychomotricité)
MARDI ET VENDREDI
18H45-20H
Appelez vite et réservez votre place
0455.11.81.42
Monica Perazzelli
Professeure qualifiée
Reconnue par Yoga Alliance
12 ans d'expérience
www.facebook.com/almayoga88
almayogabe.wordpress.com

AlmaYoga
Un voyage vers l'intérieur

1er cours GRATUIT!

Retrouvez la forme en douceur grâce au yoga

je marche pour ma forme
REPRISE DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

je cours pour ma forme
REPRISE MERCREDI 10 SEPTEMBRE

BMM
Baelen-Membach en mouvement

FILEZ VOUS INSCRIRE, ON SE RÉJOUIT DE VOUS RENCONTRER/RETROUVER !

JCPMF et JMPMF c'est avant tout deux valeurs cardinales : santé et convivialité !

- Un groupe d'initiation spécial ados (12-18 ans) les mercredis à 17h30
- Les groupes adultes (accessibles malgré tout dès 12 ans) les mercredis à 19h et dimanches à 10h:

0-5 km • 3-8 km • 5-10 km • 7-12 km • 10+ Trail: axé trail mais pas que...
10+ Trail + Vite: un 2^{ème} 10+ pour aller un cran plus loin

- Les groupes de marche active :

Petit parcours : 8-10km - les dimanches à 9h30

Grand parcours : 9-15km rythme plus soutenu - les dimanches à 9h

Où : Rdv au parc communal de Baelen, rue de l'église (sauf JMPMF Petit Parcours au parking du nouveau cimetière)

Quand : Dès le 10 septembre et pendant 3 mois pour la course

Dès le 14 septembre et pendant 3 mois pour la marche

Combien : 45€ pour les groupes adultes - 30€ pour le groupe ados

Lien d'inscription :

Encore des questions ?

bmmouvement@gmail.com ou **0494/086872**





Randonnée sur nos sentiers à Baelen

Rdv au parc communal, rue de l'église

2 boucles :

-  Départ 9h30 – 12km – Honthem – Meuschenen – Belle-Vue
-  Départ 13h30 – 11km – Overoth – Breyenborn – Nantistay

Informations

- ° Pique-nique à prévoir si vous effectuez les 2 boucles
- ° Boissons et tartes à prix démocratique à l'arrivée
- ° Le parcours n'est pas accessible aux poussettes
- ° Inscription (gratuite) souhaitée via bmmouvement@gmail.com ou 0494/086872



Organisation



 Baelen-Membach en mouvement - BMM



27^{ÈME} JOGGING BAELENOIS

JOGGING BAELENOIS MÉMORIAL JEAN-MARIE ROMBACH

MALGRÉ LA CHALEUR, CETTE 27^{ÈME} ÉDITION DU JOGGING BAELENOIS A UNE FOIS ENCORE REMPORTÉ UN VIF SUCCÈS.

Pas moins de **130 enfants** ont couru les **1 et 2km** avec comme récompense finale... une magnifique médaille !

558 participants étaient au rendez-vous, sous la chaleur, pour franchir la ligne d'arrivée au terme des 7,8km cette année.

Au classement général, c'est **Francis Rauw** qui a remporté l'épreuve en **25 minutes 51 secondes**.

Côté féminin, **Maureen Kramer** s'est montrée la plus rapide et reste donc la 1^{ère} Baelenoise avec **Nicolas Schwannen** en tant que 1^{er} Baelenois.

Cet événement est rendu possible grâce à nos sponsors, nos bénévoles et surtout grâce aux membres et compagnes du Club Cycliste Baelenois.

Comme chaque année, l'euro participatif sera reversé à une association caritative de la région.

VOUS POUVEZ CONSULTER TOUS LES RÉSULTATS SUR LE SITE WWW.JOGGINGBAELENOIS.BE ET LES TRÈS NOMBREUSES PHOTOS DES DIFFÉRENTES COURSES SUR LA PAGE FACEBOOK DU JOGGING BAELENOIS.

ON VOUS DONNE DÉJÀ RENDEZ-VOUS LE 14 AOÛT 2026 !



© GÉDÉON PHOTOS SPORT & MORE



MAUREEN KRAMER & NICOLAS SCHWANNEN

Vous n'apparaissez pas dans le classement « BAELENOIS » ?
Malheureusement, vous n'avez pas mentionné que vous habitez à Baelen sur le talon d'inscription. Pensez-y pour l'année prochaine !

P.com	Pos.	Dossard	Nom	Prénom	Sexe	Pos/ cat.	Cat.	Temps	Vitesse	Moy.
1	15	6882	SCHWANEN	Nicolas	M	1	15	00:28:03	16.6	3:35
2	17	6685	WIMMER	Julien	M	2	17	00:28:12	16.5	3:36
3	23	6841	BLANCHY	Régis	M	3	23	00:28:54	16.1	3:42
4	34	6684	WERTZ	Florent	M	4	34	00:29:42	15.7	3:48
5	36	6692	KRAMER	Maureen	F	1	1	00:29:48	15.7	3:49
6	49	6666	MASSENAUX	Amaury	M	5	48	00:30:29	15.3	3:54
7	67	6748	PEREMANS	Élian	M	6	65	00:31:49	14.7	4:04
8	76	6797	GROSDENT	William	M	7	73	00:32:17	14.4	4:08
9	88	6767	LESPIRE	Manoah	M	8	84	00:33:08	14.1	4:14
10	91	6662	HERCOT	Pierre-Luc	M	9	87	00:33:30	13.9	4:17
11	94	6439	HOEN	Joel	M	10	90	00:33:51	13.8	4:20
12	115	6270	FRANSIS	Gregory	M	11	111	00:34:20	13.6	4:24
13	121	6844	SCHEEN	Arnaud	M	12	117	00:34:48	13.4	4:27
14	123	6800	RADERMACHER	Gary	M	13	119	00:34:48	13.4	4:27
15	129	6373	BAHM	Ludwig	M	14	125	00:35:19	13.2	4:31
16	151	6745	CHARBON	Valentin	M	15	147	00:36:27	12.8	4:40
17	157	6366	GUTIERREZ	David	M	16	152	00:36:32	12.8	4:41
18	184	6464	STICH	Vincent	M	17	175	00:37:29	12.4	4:48
19	190	6365	GUTIERREZ	Gilles	M	18	179	00:37:42	12.4	4:50
20	195	6331	LEDOUX	Bernard	M	19	184	00:38:07	12.2	4:53
21	203	6796	MONFORT	Jean-Marc	M	20	190	00:38:24	12.1	4:55
22	217	6847	CHRISTOPHE	Chloé	F	2	17	00:38:49	12.0	4:58
23	220	6499	CIARNIELLO	Nathan	M	21	203	00:39:13	11.9	5:01
24	222	6438	HALKIN	Arnaud	M	22	205	00:39:25	11.8	5:03
25	239	6912	PRICKEN	Romain	M	23	218	00:40:14	11.6	5:09
26	243	6919	SPRONCK	Christian	M	24	221	00:39:44	11.7	5:05
27	244	6835	MIGNOT	Anne-Laure	F	3	23	00:39:49	11.7	5:06
28	245	6750	VALLE PRADO	Cyril	M	25	222	00:40:16	11.6	5:09
29	247	6437	TOUDY	Adrien	M	26	224	00:40:17	11.6	5:09
30	248	6757	MOUTIN	Dario	M	27	225	00:40:22	11.5	5:10
31	249	6486	DURNHOLZ	Lou	M	28	226	00:40:16	11.6	5:09
32	251	6751	NEYKEN	Sacha	M	29	228	00:40:20	11.6	5:10
33	252	6653	ANTOINE	Nicolas	M	30	229	00:40:05	11.6	5:08
34	253	6762	NIX	Clement	M	31	230	00:39:58	11.7	5:07
35	261	6764	LESPIRE	Mia	F	4	24	00:40:15	11.6	5:09
36	283	6655	ANTOINE	Samuel	M	32	253	00:41:13	11.3	5:17
37	284	6763	VAN DEN	Pierre	M	33	254	00:41:18	11.3	5:17
38	286	6031	DELHOUGNE	Valentin	M	34	256	00:41:16	11.3	5:17
39	290	6696	BRISBOIS	Lucas	M	35	260	00:41:24	11.3	5:18
40	296	6677	SCAILLET	Louis	M	36	265	00:41:38	11.2	5:20
41	301	6768	LESPIRE	Steve	M	37	269	00:41:45	11.2	5:21
42	306	6353	FRANK	Leon	M	38	273	00:42:19	11.0	5:25
43	317	6756	KOCH	Lionel	M	39	281	00:42:37	10.9	5:27
44	321	6887	FRANSSEN	Jean-Baptiste	M	40	285	00:42:58	10.8	5:30
45	331	6411	VALLE PRADO	Thibo	M	41	291	00:43:26	10.7	5:34
46	334	6654	MARGREVE	Nicolas	M	42	293	00:43:23	10.7	5:33
47	344	6266	SCHMETS	Sylvie	F	5	46	00:43:48	10.6	5:36
48	345	6267	MERTES	Christian	M	43	299	00:43:48	10.6	5:36
49	362	6661	JORIS	Catherine	F	6	55	00:44:38	10.4	5:43
50	365	6343	HAROY	Celine	F	7	56	00:45:04	10.3	5:46
51	367	6415	DELSEMME	Amos	M	44	310	00:44:58	10.4	5:46
52	373	6843	DESSOY	Vincent	M	45	313	00:45:31	10.2	5:50
53	381	6183	KEUTGEN	Alexid	M	46	318	00:45:55	10.1	5:53
54	386	6325	GLINEUR	Guillaume	M	47	322	00:46:08	10.1	5:54
55	404	6838	ERNST	Estelle	F	8	75	00:46:43	10.0	5:59
56	411	6374	BAHM	Julie	F	9	79	00:46:59	9.9	6:01
57	417	6650	LOPRESTI	Gianni	M	48	335	00:47:06	9.9	6:02
58	418	6239	HAVET	Jacky	M	49	336	00:47:15	9.9	6:03
59	419	6813	BLESSEN	Sebastian	M	50	337	00:47:00	9.9	6:01
60	420	6683	VANDEBUSSCH	Sylvie	F	10	83	00:47:00	9.9	6:01
61	430	6436	ILLISBLE	Pascal	M	51	342	00:47:47	9.7	6:07
62	431	6704	TIMMERMANN	Arnaud	M	52	343	00:48:09	9.7	6:10
63	440	6676	FRANCOIS	Cedric	M	53	351	00:48:55	9.5	6:16
64	448	6363	COLLE	Jean	M	54	356	00:49:18	9.4	6:19
65	449	6743	AYAR	Emre	M	55	357	00:49:10	9.5	6:18
66	454	6669	SCHILS	Pierre	M	56	359	00:49:11	9.5	6:18
67	459	6752	NYSSSEN	Camille	F	11	98	00:49:50	9.3	6:23
68	465	6667	DOUDELET	Martine	F	12	102	00:49:57	9.3	6:24
69	466	6846	CREUTZ	Éline	F	13	103	00:49:49	9.3	6:23
70	487	6689	NIX	Elise	F	14	118	00:51:14	9.1	6:34
71	488	6849	PEQUET	Séverine	F	15	119	00:51:06	9.1	6:33
72	496	6834	DOERFER	Nadine	F	16	124	00:52:15	8.9	6:42
73	500	6491	CIARNIELLO	Lola	F	17	127	00:52:18	8.9	6:42
74	506	6869	VAESSEN	Arlette	F	18	130	00:52:50	8.8	6:46
75	511	6868	EMONTS	Andy	M	57	380	00:52:50	8.8	6:46
76	513	6687	BRACH	Thibaut	M	58	381	00:52:46	8.8	6:45
77	520	6663	NOEL	Alice	F	19	137	00:53:34	8.7	6:52
78	526	6817	COLLE	Francis	M	59	384	00:55:19	8.4	7:05
79	527	6686	BRACH	Christophe	M	60	385	00:55:18	8.4	7:05
80	529	6886	VIGNERON	Laura	F	20	144	00:56:06	8.3	7:11
81	534	6448	SCHYNS	Maëlia	F	21	146	00:56:36	8.2	7:15
82	536	6848	CHRISTOPHE	Laurent	M	61	389	00:56:28	8.2	7:14
83	537	6688	SCHMETS	Louise	F	22	148	00:56:26	8.2	7:14
84	539	6776	BECKERS	Michel	M	62	390	00:57:07	8.1	7:19
85	540	6777	PIRENNE	Olivia	F	23	150	00:57:08	8.1	7:19
86	545	6864	KERF	Julien	M	63	394	00:57:51	8.0	7:25
87	548	6753	NYSSSEN	Pauline	F	24	153	00:59:56	7.8	7:41
88	549	6819	STINI	Noam	M	64	396	01:00:26	7.7	7:44
89	550	6820	STINI	Zacaria	M	65	397	01:00:26	7.7	7:44



Une messe de quartier sera célébrée le 14/09/2025 à 10h00 à la chapelle Sainte Anne et Saint Joachim à Runschen.

Nous y invitons particulièrement tous les habitants du quartier, jeunes et moins jeunes.

Nous remercions déjà tous ceux qui s'associeront à nous pour que cette messe soit festive et conviviale.

Les amis de la Chapelle



Loisirs, Arts et Culture (le L.A.C.) vous convie à son

PETIT-DÉJEUNER ANNUEL

Le **dimanche 9 novembre** dès 7 h 30 au réfectoire de l'école communale de Baelen, rue de la Régence 1

Au profit des enfants hébergés au Home Saint-François à Baelen.

Au programme : produits **Oxfam** et produits locaux.

Ambiance sympa et familiale !

PETIT-DEJEUNER A VOLONTE au prix de 12 € (6 € pour les enfants de moins de 12 ans).

Inscription souhaitée pour le 6 novembre auprès de Josette Massenaux – 0497/45 37 11 – jmassenaux@hotmail.com

DÉCOUVERTE D'UN JOUR À LOUVAIN

LE L.A.C VOUS EMMÈNE POUR UNE VISITE GUIDÉE À LOUVAIN LE **13 SEPTEMBRE 2025**



VISITES GUIDÉES ET EXPLICATIONS PAR M^R HUBERT MARAITE

L'hôtel de ville • l'église St Pierre • Le Oulde Mark • la bibliothèque • la Grand Place • le grand béguinage

Quand ? le samedi 13 septembre 2025

A quelle heure ? Rendez-vous à 8 h à la gare de Welkenraedt pour le train de 8h23 – retour vers 17h30

Prix : 7 €/pers : paiement le jour même sur place
Voyage en train à charge de chaque participant

Maximum 25 personnes

Infos pratiques : Durée des visites guidées : 2h le matin et 2h après-midi - Repas de midi libre

Renseignements et **réservations obligatoires avant le 31 août 2025** - Josette MASSENAUX – 0497 / 45 37 11

L'HISTOIRE, UN OUTIL POUR REAPPRENDRE À COHABITER AVEC LE LOUP

UNE CONFÉRENCE DE « LOISIRS, ARTS ET CULTURE (L.A.C.) » ET DES « AMIS DE LA FAGNE » ANIMÉE PAR JULIE DUCHÊNE :

Que nous apporte l'histoire quant à la problématique du retour du loup en Wallonie ?

Cette plongée dans le passé sera l'occasion de mieux comprendre l'histoire du loup dans nos régions, notamment sa présence sur le territoire belge, la cohabitation avec l'espèce, et l'évolution du regard porté sur le loup au fil du temps. La conférence vise également à déconstruire une série d'idées reçues sur cet animal fascinant.



Julie Duchêne est docteure en Histoire, spécialisée en histoire environnementale et en histoire publique.

Elle a réalisé à l'Université de Namur, grâce à une bourse FRESH du FNRS, une thèse de doctorat sur le rôle des politiques de lutte mises en place aux 18^e et 19^e siècles, dans la disparition des loups des territoires wallon et luxembourgeois.

VENDREDI 3 OCTOBRE 2025 À 20 H, SALLE DU CONSEIL, RUE DE LA RÉGENCE 1 - 4837 BAELEN.

Inscriptions dès le 20 sept. auprès de Richard Julémont (0484 / 20 76 91 julemontr@gmail.com). P.A.F. 8 € à acquitter sur place.



LE GROUPE

TT DALTONS MEMBACH

DURANT LA SEMAINE DU 4 AU 8 AOÛT 2025 AVAIT LIEU LE 3^{ÈME} STAGE DE TENNIS DE TABLE ORGANISÉ PAR LE CLUB DU TT DALTONS MEMBACH.

Sous la direction de l'entraîneur du club Henry-Marc Junker (diplômé niveau 2 ADEPS) et assisté de joueurs du club comme sparrings (Ludovic, René, Philip et Jessica), le stage fut de grande qualité pour les 9 stagiaires dont l'âge allait de 10 à 72 ans.

Au menu du stage, des exercices très précis adaptés aux différents niveaux des stagiaires présents. Malgré le rythme imposé, la rigueur demandée, chaque participant dont on a vu la motivation grandir au fil de la semaine, a ainsi pu évoluer à son rythme et dans une ambiance appréciée par toutes les personnes présentes.

On a ainsi pu voir les apprentissages de la prise de raquette en main, de la position à avoir à table, à servir, de nouveaux coups, et le perfectionnement de coups pour certains.

Au vu de la bonne réussite de ce stage, le comité du TT DALTONS MEMBACH est très motivé à organiser un nouveau stage en 2026.

D'ici là, que vous soyez débutants ou que vous ayez déjà taquiné la petite balle ronde, et que si cela vous tente, n'hésitez pas à nous rejoindre (avec bien sûr période d'essai) à la Salle St Jean rue L. Moray 15 - 4837 Membach. Tout comme pour le stage, et sous la direction de notre entraîneur Henry Marc Junker, les entraînements dirigés reprendront le jeudi 28 août 2025 de 17h45 à 19h45.

Pour toutes questions ou informations complémentaires, vous pouvez contacter **Julie Massenaux** au **0499 29 47 83**.

Au plaisir de vous rencontrer.

Le Comité du TT DALTONS MEMBACH



APPRENDRE À SERVIR



AU STAGE, PARTICIPATION DES AÎNÉS



PERFECTIONNEMENT COUP DROIT



QUELLE BELLE PÉRIODE ESTIVALE !

UNE ANNÉE N'EST PAS L'AUTRE DANS NOTRE BELLE BELGIQUE CAPRICIEUSE. CELA NOUS A PERMIS DE PRATIQUER, EN TOUTE DÉCONTRACTION, CE QUE NOUS CONSIDÉRONS COMME UN DES PLUS BEAUX MÉTIERS ASSOCIATIFS DU MONDE : L'ÉDUCATION CANINE PAR L'ATTENTION DU DUO, AMATEUR/COMPAGNON PAR LES JEUX, LES RÉCOMPENSES ET BEAUCOUP DE CÂLINS. QUELLES BELLES COMBINAISONS GAGNANTES !

Le club est très heureux d'annoncer la participation à cette belle aventure de 2 collaboratrices bénévoles supplémentaires très talentueuses qui viennent compléter l'équipe déjà en place.

Cela permet d'augmenter les capacités d'adhésion pour les futurs duos.

En effet, les demandes d'inscription sont de plus en plus pressantes mais comme déjà dit, nous privilégions la qualité à la quantité soit 3 à 4 duos maximum par monitrices pour permettre une éducation individuelle efficace.

Si vous êtes passionné(es) par le monde canin, et avez du temps à donner (W-E), n'hésitez pas à nous rejoindre. Vous serez formé(es) dans l'esprit du club « éduquer sans dominer » avec des opportunités que vous ne pouvez imaginer. Renseignez-vous.

Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith

(Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)



